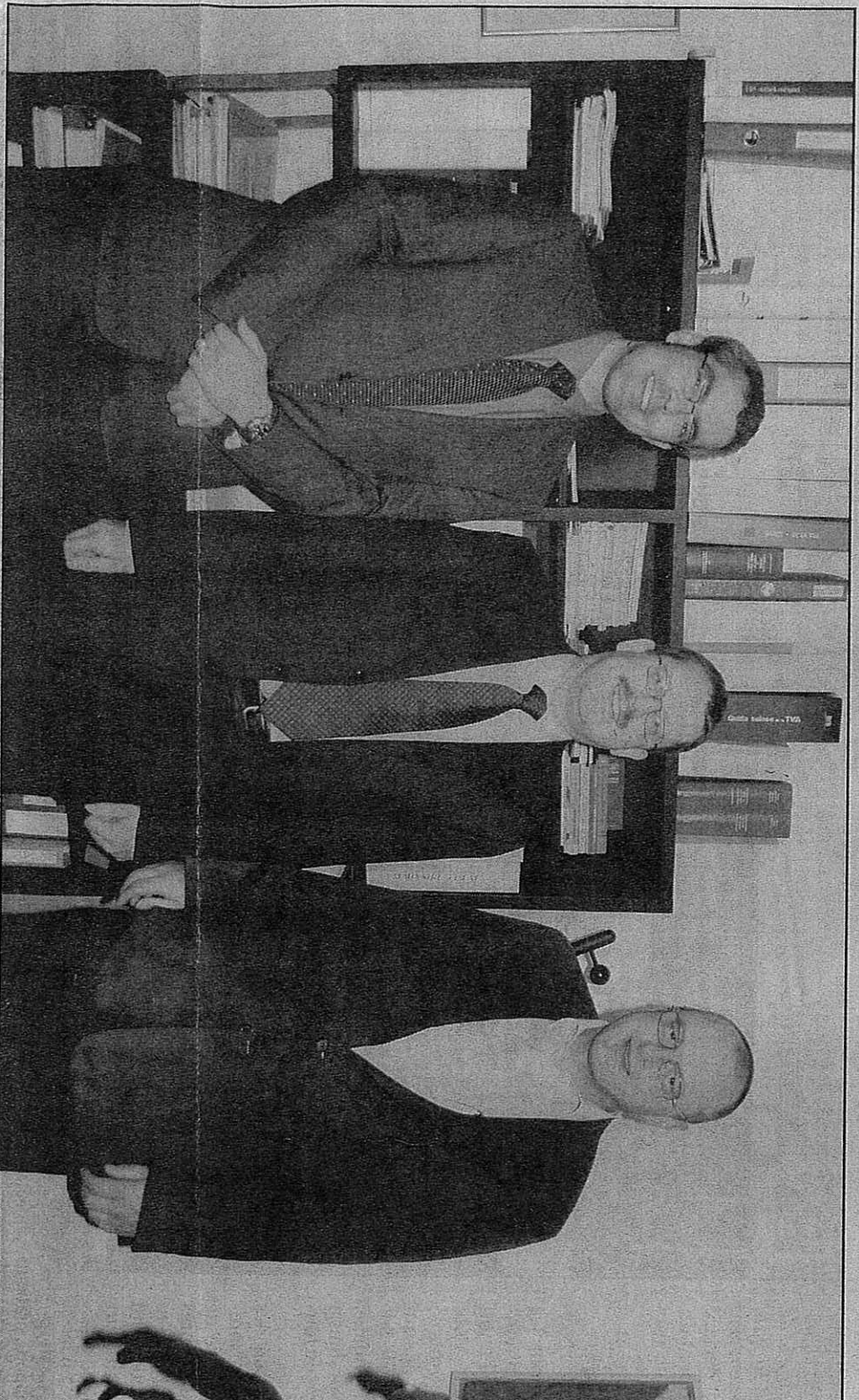


Nouveau lobby pour les PME valaisannes

ENTREPRISES ► Quatre associations valaisannes ont décidé de regrouper leurs forces pour défendre l'économie. Elles viennent de créer Pro-Economy.v.s.



Laurent Tschopp, secrétaire général, Patrice Héritier, président, et Pierre-Alain Borgeaud, vice-président de Pro-Economy.v.s. LE NOUVELLISTE

JEAN-YVES GABBUD

Une nouvelle association de défense des PME valaisannes vient de naître. Son nom, Pro-Economy.v.s. Agée de quelques jours à peine, elle représente, au travers de ses quatre associations fondatrices, déjà 500 membres. En fait, le nouveau-tié est l'association faite de regroupant quatre entités déjà existantes, à savoir la section valaisanne de l'Union suisse des fiduciaires (USF), l'Association valaisanne des experts en finance et controlling et des spécialistes en finance et comptabilité (Comptaval), l'Ordre valaisan de la Chambre fiduciaire ainsi que la section valaisanne de l'Ordre romand des experts fiscaux diplômés (OREF).

Le président de Pro-Economy, Patrice Héritier, explique les origines de la démarche: «Depuis quelques années, nous avons une bonne collaboration entre les quatre partentives, notamment en ce qui concerne l'organisation de séminaires. La création de l'instance faitière est l'aboutissement de cette coopération.» Mais Pro-Economy ne se contentera pas de regrouper ces associations. Elle est ouverte à d'autres organisations ainsi qu'aux membres individuels, comme le souligne Patrice Héritier: «Nous voulons représenter tous les secteurs économiques. Toutes les personnes intéressées au développement de l'économie valaisanne peuvent devenir membres. Je pense en particulier aux avocats et aux assureurs qui participent déjà régulièrement à nos séminaires, mais ce n'est pas exclusif. Toutes les personnes désirent faire partie de Pro-Economy, seront les bienvenues.» Dans l'immédiat, des contacts ont déjà été noués. Le vice-président Pierre-Alain Borgeaud annonce avoir

bon espoir de voir la Chambre immobilière rejoindre Pro-Economy. Pour l'heure, le comité de cette dernière est composé de huit personnes, soit deux représentants par entités fondatrices. Deux membres hors associations fondatrices seront élus au comité par l'assemblée générale. On notera que l'association se veut active dans les deux parties du canton. Trois Haut-Valaisans font partie du comité et un des deux postes de vice-président est réservé à la partie germanophone.

L'union fait la force

Selon les statuts, Pro-Economy.v.s. «a pour but d'unir les efforts des associations fondatrices, des professionnels du conseil et de promouvoir leurs intérêts auprès des différentes administrations et des milieux politique et économique.» Laurent Tschopp, secrétaire général, commente: «Lorsque nos quatre associations n'étaient pas réunies, nous n'avons pas entendus. Désormais, nous espérons être écoutés. Nous voulons intervenir lors de l'élaboration des projets de lois cantonales, mais aussi proposer des modifications législatives favorables à l'économie de ce canton.»

A peine née, Pro-Economy a déjà enregistré un premier succès. «Nous sommes représentés au comité de pilotage mis en place en vue de la restructuration du Service des contributions, dont nous sommes un important client», annonce Patrice Héritier. La deuxième action concrète sera l'engagement de Pro-Economy en faveur de la révision de l'imposition des PME, soumise au peuple le 24 février prochain. Une modification soutenue à l'unanimité par le comité.

«LA LOI SUR LE TOURISME EST UNE DEUXIÈME LOI FISCALE»

Pro-Economy.v.s. se penche actuellement sur la modification de la loi sur le tourisme. Voici les premiers éléments de sa réflexion. Pour Pierre-Alain Borgeaud, «la loi sur le tourisme telle qu'elle ressort des travaux de la première commission est une seconde loi fiscale». Ce qu'il ne voit guère d'un bon œil. «D'un côté, on veut diminuer la charge fiscale qui pèse sur l'économie et de l'autre, avec cette nouvelle loi, on crée de nouveaux impôts. Certains pourront être très importants. Par exemple, l'impôt sur les transactions sur les résidences secondaires peut aller jusqu'à 5% du prix de vente. Au niveau national, on a supprimé l'impôt sur le chiffre d'affaires, l'ICHA, pour le remplacer par la TVA. Or la taxe de promotion touristique telle que prévue par la loi peut être perçue sur la base du chiffre d'affaires. On réintroduit l'ICHA dans le domaine immobilier...» En évoquant cette taxe de promotion touristique, le député suppléant Laurent Tschopp constate: «Avec cette taxe, on diminue le cash-flow des hôtels. On diminue du même coup leur capacité de rénovation. C'est une bien curieuse façon de promouvoir les lits chauds.» Pour

Pierre-Alain Borgeaud, la multiplication des taxes et des impôts dans la nouvelle loi sur le tourisme est telle «qu'il faudra créer un second service des contributions». JVG